

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1974, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 12

**DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

*Rapporteur spécial : M. Georges LOMBARD*

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, Joseph Raybaud, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, André Armengaud, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Roger Gaudon, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, Gaston Monnerville, René Monory, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.*

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 646 et annexes, 681 (tomes I à III et annexe 13), 685 (tome IV), 686 (tome IV) et in-8° 52.**

**Sénat : 38 (1973-1974).**

---

**Loi de finances. — Départements d'Outre-Mer.**

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>CHAPITRE PREMIER. — La situation économique et sociale des Départements d'Outre-Mer</b> .....	5
A. — Aperçu de la situation économique.....	5
B. — Aperçu de la situation sociale.....	18
<b>CHAPITRE II. — Les choix budgétaires concernant les Départements d'Outre-Mer pour 1974.</b> .....	25
A. — L'examen d'ensemble.....	25
B. — Les dépenses ordinaires.....	29
C. — Les dépenses en capital.....	32
<b>Observations de la commission</b> .....	37
<b>ANNEXES</b> .....	41

Mesdames, Messieurs,

Dans l'économie des Départements d'Outre-Mer qui présentent encore les caractéristiques principales de territoires en voie de développement, on sait que le rôle primordial d'incitation est dévolu aux dotations publiques. Aussi n'est-il pas exagéré de dire que les choix budgétaires préfigurent la plupart du temps les options économiques de ces pays.

Avant d'examiner le projet de budget des Départements d'Outre-Mer pour 1974, il nous a paru indispensable de faire le point sur la situation économique et sociale de ces territoires. Après l'étude habituelle des mesures proprement budgétaires, il nous sera alors possible de nous demander si et dans quelles conditions les choix budgétaires sont susceptibles d'aider à l'essor et à la promotion économique et sociale des Départements d'Outre-Mer.

## CHAPITRE PREMIER

### LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

#### A. — Aperçu de la situation économique.

##### 1° PRINCIPALES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

##### a) La canne et le sucre.

En 1972, l'exploitation de la canne à sucre a donné les résultats suivants :

	CANNES manipulées.	SUCRE fabriqué.	RENDEMENT sucre.
	(En tonnes.)		(En pourcentage.)
Martinique .....	356.000	21.800	6,70
Guadeloupe .....	967.000	80.200	8,20
Réunion .....	2.175.000	232.200	10,70

Pour 1973, les prévisions de récolte sont prévues en augmentation de 5 à 10 %.

Il faut observer que depuis plusieurs années, les Antilles n'honorent pas leurs quotas de production. Cette situation doit cependant s'améliorer. Mais dès à présent il est nécessaire de dresser un premier bilan de la mise en œuvre du plan de relance de la canne.

Au niveau de la production agricole, à la date de la suppression de la prime incitatrice de 1.500 F par hectare de canne plantée ou replantée, le plan de relance avait permis le renouvellement de près de 7.500 hectares de plantation, sur la base d'une moyenne d'environ 1.400-1.500 hectares par an, soit une cadence très voisine des objectifs du VI<sup>e</sup> Plan (1.500-1.600 hectares par an).

Le remodelage des terres à canne, condition préalable à la mécanisation de la récolte de la canne, correspondait à la fin de 1972 à un programme global de 4.250 hectares. Il est prévu de poursuivre cet effort pendant toute la durée du VI<sup>e</sup> Plan, à un rythme annuel de 500 hectares environ. Ainsi à la fin du VI<sup>e</sup> Plan, environ 6.000 à 6.500 hectares sur 7.500 hectares auront pu être remodelés et se prêteront à une culture mécanisée ou semi-mécanisée de la canne ; cette superficie correspond à un potentiel de production de canne de l'ordre de 500.000 tonnes.

Sur le plan industriel, le nombre des sociétés sucrières n'est plus que de deux en 1973 avec trois usines fonctionnant en sucrerie-distillerie et une en distillerie, contre six sociétés et six sucreries-distilleries en 1968. Il ne devrait plus y avoir en 1974 qu'une société sucrière avec deux sucreries-distilleries demeurant en activité.

La limitation des subventions d'équilibre d'exploitation à 3 millions de francs en 1972 a été accompagnée d'une obligation pour les planteurs de cannes de contribuer à la résorption du déficit, à concurrence d'environ 800.000 F sous forme d'une réduction du prix d'achat de la canne s'élevant à 3 ou 5 F par tonne, en fonction de l'importance des apports de chaque planteur.

La suppression de toute subvention d'exploitation en 1973 a entraîné la prise en charge par les planteurs de canne, sous forme de réduction du prix d'achat de la canne, de l'intégralité du déficit d'exploitation des usines. Cette obligation a contribué à la prise de conscience par les planteurs de canne de leur part de responsabilité dans l'amélioration des conditions d'exploitation des usines. Il est permis d'espérer qu'elle facilitera l'adoption du protocole d'accord du 11 juillet 1973 et des importantes mesures de rénovation industrielle qui doivent résulter de sa mise en œuvre. La situation actuelle du programme de modernisation de l'industrie sucrière à la Martinique est présentée en annexe (Annexe n° 1).

A la Réunion où la vocation sucrière est particulièrement affirmée, la situation se présente différemment. A la suite d'aléas climatiques, la production est restée au cours des dernières campagnes inférieure au quota. Il est permis d'espérer que le potentiel réunionnais en années normales redeviendra équivalent ou supérieur au quota actuel.

Les dernières négociations relatives au marché du sucre ont été marquées par l'échec de la réunion de Genève où les différents pays intéressés n'ont pu se mettre d'accord sur le renouvellement

de l'accord international sur le sucre. Ces négociations sont pour l'instant suspendues et il est certain qu'elles influenceront plus ou moins directement sur le régime intérieur qui devra être mis au point par les Etats de la Communauté pour le 30 juin 1974.

En ce qui concerne ce régime intérieur, la commission a présenté en juillet dernier un mémorandum qui, jusqu'à présent, n'a fait l'objet que d'un échange de vues très général entre les Etats membres de la Communauté. A ce stade des pourparlers, la production sucrière des Départements d'Outre-Mer n'est pas directement concernée.

*Il est souhaitable qu'au fur et à mesure de l'élaboration des nouvelles règles, les intérêts légitimes des Départements d'Outre-Mer soient sauvegardés.*

Pour les Antilles, le maintien des quotas actuels constitue donc un objectif raisonnable dans un premier temps. La Réunion ne peut faire état de ses dernières références pour définir son nouveau quota. Elle souhaite donc un accroissement de son quota A, ce qui aurait été possible sans des sécheresses exceptionnelles et consécutives. En outre, ce quota A supérieur pourrait être assorti d'un quota B identique à celui dont bénéficieront les entreprises métropolitaines.

b) *Le rhum.*

La production et la commercialisation du rhum pour les années 1971 et 1972 peuvent s'analyser comme suit :

	MARTI- NIQUE	GAUDE- LOUPE	REUNION	TOTAL
Production :	(En hectolitres d'alcool pur à 100°.)			
Campagne 1969-1970 .....	88.342	77.561	>	165.903
Campagne 1970-1971 .....	107.908	75.992	>	183.900
Campagne 1971-1972 .....	110.963	115.202	85.000 (estimation).	311.162
Exportation :				
1971 .....	68.590	80.635	35.227	184.452
1972 .....	95.925	89.458	58.357	243.740

Les contingents de rhum des Départements d'Outre-Mer, des Territoires d'Outre-Mer et de la République malgache dont l'introduction en Métropole a été autorisée en franchise de la « soulte »

normalement due au Service des alcools ont évolué comme suit au cours des dernières campagnes :

- campagne 1971-1972 : 8 tranches d'un contingent total de 204.050 hectolitres d'alcool pur, soit..... 163.240 H. A. P.
- campagne 1972-1973 : 6 tranches, soit.... 122.430 H. A. P.
- campagne 1973-1974 : 7 tranches, soit.... 142.835 H. A. P.

Les quantités de rhum produites par les Départements d'Outre-Mer au-delà de ces contingents ont été vendues :

— soit sur le marché local (environ 15.000 hectolitres d'alcool pur pour la Guadeloupe, 25.000 hectolitres d'alcool pur pour la Martinique et 25.000 hectolitres d'alcool pur pour la Réunion) ;

— soit à l'exportation sur le marché métropolitain en hors contingent pour le rhum en vrac, soit à l'intérieur du contingent mais hors blocage des tranches pour les rhums mis en bouteilles sur les lieux de production et vendues directement par le producteur ;

— soit à l'exportation sur les autres pays de la C. E. E., notamment sur l'Allemagne, sous forme de rhum léger (Guadeloupe) ou de rhum bonifié (Réunion), ou vers les pays tiers.

On ne peut pas encore présager de l'incidence exacte que pourra avoir sur la consommation la majoration de 15 % des droits sur l'alcool inscrite dans le projet de loi de finances pour 1974.

Par référence à la précédente augmentation des droits sur l'alcool (15 % à compter du 1<sup>er</sup> février 1972), on observe que l'évolution de la consommation de rhum est beaucoup moins fonction de la fiscalité que des modifications du goût et des besoins des consommateurs. Elle est relativement stable depuis cinq à six ans, et le rhum occupe ainsi une position intermédiaire entre les eaux-de-vie dites de luxe (cognac, armagnac, whisky...) et les boissons anisées, dont la consommation accuse de nets progrès d'année en année, et les eaux-de-vie traditionnelles, dites de pays, dont certaines sont en régression et même en voie de disparition. Il ne semble pas que cette situation doive se trouver modifiée par l'augmentation des droits, le rhum conservant en tout état de cause un avantage sous la forme d'un droit d'accise minoré nettement inférieur au taux applicable aux eaux-de-vie et aux boissons anisées.

c) *La banane.*

L'année 1972 a été pour la production et le marché de la banane une année satisfaisante.

Les conditions climatiques ont été excellentes, ni sécheresse, ni tempête tropicale : pluviosité et ensoleillement normaux. Les tonnages disponibles pour l'exportation ont atteint pour les deux départements antillais 380.000 tonnes brut, ce qui constitue le maximum réalisé jusqu'à ce jour en une seule année.

En ce qui concerne le marché métropolitain, là aussi des records furent battus, tant pour le tonnage importé que pour la régularité et le niveau des cours obtenus.

Depuis trois années (1969, 1970, 1971) marquées par la sécheresse, qui avait causé la perte de plus de 100.000 tonnes de fruits, la *Martinique* a retrouvé, en 1972, son niveau record de production, soit 235.000 tonnes brut/190.000 tonnes net. Le rendement moyen s'est établi à 25 tonnes brut/hectare, ce qui est tout à fait satisfaisant.

La Martinique a expédié 191.920 tonnes net vers la Métropole et 15.885 tonnes net vers l'étranger dont 13.300 vers l'Italie et de petits tonnages vers le Maroc, l'Angleterre et la Tchécoslovaquie.

La recette (F. O. B.) obtenue a été de 135 millions de francs, soit plus de la moitié des recettes du commerce extérieur du département. Elle a permis de distribuer 60 millions de francs de salaires et le planteur a reçu un prix moyen wagon-départ de 1,36 F/kilogramme ; en nette augmentation sur les années précédentes.

L'année 1973 s'annonce moins heureuse que l'année précédente. L'île se voit à nouveau affectée par une sécheresse anormale qui endommage les plantations. Au 30 juillet, les expéditions cumulées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973 n'ont atteint que 114.068 tonnes contre 117.243 en 1972 (— 3 %).

La production bananière de la Guadeloupe connaît un nouveau progrès en quantité et en qualité et se rapproche de son potentiel normal. La production disponible à l'exportation a atteint en 1972 145.000 tonnes brut (contre 110.000 en 1970 et 125.000 tonnes en 1971).

Depuis 1970, 600 hectares nouveaux de bananeraies ont été plantés, portant ainsi la superficie des plantations à quelque 7.750 hectares dont 5.500 en culture intensive, répartis entre 1.238 exploitants.

La Guadeloupe a expédié 120.000 tonnes net, avec une recette à l'embarquement de 89 millions de francs qui a permis de distribuer 25 millions de francs de salaires. La recette du planteur a nettement progressé : 1,33 F/kilogramme contre 1,28 F/kilogramme en 1970.

En Guadeloupe, les perspectives sont meilleures. Au 31 juillet 1973, la Guadeloupe avait déjà expédié 82.617 tonnes (contre 68.660 en 1972); soit + 20 %.

La Guadeloupe devrait approcher cette année le niveau de son quota, qu'elle n'avait plus réalisé depuis 1966. D'autre part, l'amélioration de la qualité lui permet d'obtenir un cours wagon-départ satisfaisant : 1,43 F/kilogramme pour les sept premiers mois de 1973 contre 1,33 F/kilogramme pour les sept premiers mois de 1972, soit une amélioration de 7,51 %.

Les effets du plan de relance, mis en place par le Gouvernement depuis 1970, ne sont pas étrangers à l'amélioration des résultats.

#### d) *L'ananas.*

Il est escompté que la production totale d'ananas en Martinique atteindra 23.000 tonnes en cette année 1973.

Sur cette quantité, 5.000 tonnes sont expédiées à l'état frais vers le marché métropolitain dont la consommation s'est considérablement développée.

Mais cette progression s'accompagne d'une tension très nette sur les prix du marché liée aux apports importants effectués par la Côte-d'Ivoire. Les producteurs martiniquais, dont les coûts de revient sont élevés (du fait surtout des salaires), ont une difficulté certaine à suivre cette évolution et il est à craindre, au cours des années à venir, une certaine régression de cette production. En outre, il faut rappeler que le marché métropolitain de l'ananas frais a été libéré en 1970 par l'accord d'Arusha.

Par contre, le marché français des *conserves d'ananas* demeure contingenté et réparti par décision gouvernementale de 1965, réservant 42,5 % de l'approvisionnement aux Départements d'Outre-Mer (42,5 % à l'Afrique et 15 % aux pays tiers).

Ces dispositions ont permis non seulement de maintenir la production martiniquaise d'ananas en conserves, mais d'assurer son redressement grâce au plan de relance décidé en 1971 et qui porte aujourd'hui ses heureux effets.

Cinq cents hectares de plantations ont été renouvelés au cours des deux dernières années, à la faveur d'une aide incitatrice à la replantation versée par le F. O. R. M. A.

Le producteur a pu obtenir un prix de 0,35 F versé par la conserverie et une aide de 0,11 F/kilo versée par le F. O. R. M. A. Grâce à cette disposition, la production retrouve son niveau normal :

1970 .....	12.000 tonnes de fruits
1971 .....	13.300 tonnes de fruits
1972 .....	15.500 tonnes de fruits
1973 .....	18.000 tonnes de fruits
Prévision 1974 .....	22.000 tonnes de fruits

Les conserveries reprennent un rythme d'activité plus normal et, de ce fait, plus rentable. La production de conserves, qui était tombée au niveau le plus bas en 1971 : 6.700 tonnes, s'est redressée et atteint, en 1972, 7.750 tonnes et, en 1973, 9.000 tonnes (prévision).

La répartition du marché français permet l'obtention d'un cours relativement satisfaisant.

## 2° L'INDUSTRIE ET LE TOURISME

### a) *Les investissements industriels.*

Durant les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Plans, des industries de substitution aux importations dont la création était possible ont été implantées dans les quatre Départements d'Outre-Mer. De plus, quelques projets importants constituant des industries pilotes telles que la raffinerie de pétrole de la Martinique, les ateliers de broyage de clinkers à la Réunion, en Martinique et en Guadeloupe et une minoterie en Guadeloupe ont été implantés. Enfin, un troisième secteur, celui de la transformation des produits agricoles et alimentaires, compte des réalisations intéressantes.

Pour le VI<sup>e</sup> Plan, il est apparu nécessaire de rechercher des possibilités de création d'industries de main-d'œuvre tournées vers l'exportation. Des mesures d'incitations nouvelles complètent l'ensemble déjà important des dispositions prises depuis 1952 pour favoriser l'industrialisation des Départements d'Outre-Mer.

En particulier, l'article 9 de la loi de finances rectificative pour 1971 et le décret du 20 avril 1972 ont autorisé le réinvestissement en franchise d'impôt dans certains secteurs d'activités des Départements d'Outre-Mer des bénéfices réalisés en Métropole pendant la période d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan.

Si cette incitation fiscale particulièrement importante est à l'origine de plusieurs projets hôteliers, très peu de dossiers ont été présentés à ce titre en ce qui concerne les projets industriels. Le bilan de cette procédure est présenté en annexe (Annexe n° 2).

Bien au contraire, les projets ayant bénéficié de primes d'équipement sont nombreux. Une annexe jointe au présent rapport donne la liste des projets industriels qui ont bénéficié d'une prime d'équipement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970 (Annexe n° 3). Toutefois, leur mise en œuvre a soulevé des difficultés importantes, notamment pour le maintien en vie d'entreprises déjà en exploitation. Seuls les départements de la Réunion et de la Guadeloupe présentent des créations nouvelles.

Les principaux projets à l'étude sont les suivants :

— *Réunion.*

En dépit de très grosses difficultés, tant au stade de la recherche des promoteurs que de celui de la mise en œuvre des projets, le programme d'industrialisation se poursuit à la Réunion dans des conditions assez satisfaisantes.

Parmi les projets les plus importants, sont à signaler :

— la Société de préfabrication pour le génie civil (Soprege) : cent trois emplois ;

— la Société Manuco (confection) : soixante-cinq emplois, investissements : 1.051.000 F ;

— la Société d'exploitation de développement des eaux de sources Edena : trente-deux emplois, investissements : 2.380.000 F ;

— la Société Cogedal (minoterie, aliments du bétail) : investissements : 7 millions de francs, nombre d'emplois : trente-six ;

— la Sitar (fabrique de cigarettes), investissements : 11 millions 280.000 F, nombre d'emplois : 71 ;

— la Soreg (Société d'eaux gazeuses) : extension des activités actuelles, investissements : 3,8 millions de francs, emplois nouveaux : vingt-trois ;

— l'U.M.A.B. (Usine métallurgique d'ameublement de Bourbon) : extension, investissements : 300.000 F, emplois nouveaux : cinq ;

— la Sorema (Société réunionnaise de menuiserie et d'ameublement) : extension, investissements : 420.000 F, emplois nouveaux : huit ;

— la Solpak (fabrication de jus de fruits non gazeux) (création sans recours à l'aide publique), investissements : 900.000 F, emplois : six.

S'agissant du projet de raffinerie de pétrole à la Réunion couvrant les besoins de l'île Maurice et de la Réunion, son étude rencontre de graves difficultés tenant d'une part à la nécessité de conclure des accords à la fois avec le Gouvernement de l'île Maurice et avec les sociétés pétrolières étrangères et, d'autre part, au fait que l'équilibre financier de l'exploitation nécessiterait un concours important des finances publiques locales se traduisant inévitablement par une hausse sensible du prix des carburants.

— *Martinique.*

— Société Baccardi : extension d'activité en vue de la production de 140.000 hectolitres de rhum léger. Investissements : 20 à 25 millions ;

— projet de scierie Thibaud : quinze emplois ;

— fabrication de rideaux métalliques ;

— Martinique International Paper (extension et amélioration de la qualité de l'emballage) : une quinzaine d'emplois ;

— composants électroniques (une dizaine d'emplois).

— *Guadeloupe.*

Le principal projet a trait à la création d'un port « d'éclatement » pour pétroliers et d'une raffinerie de pétrole très importante d'une capacité globale de 20 millions de tonnes, nécessitant des investissements de l'ordre de 1,8 milliard de francs. Une brève étude jointe en annexe de ce rapport précise l'économie du projet (Annexe n° 4).

La principale réalisation industrielle guadeloupéenne, la Société des grands moulins des Antilles, est entrée en exploitation fin 1972 (activité minoterie-provenderie) : investissements : 18 millions de francs, nombre d'emplois prévus : quarante-sept.

Un autre projet est à l'étude. Il s'agit de la Société antillaise de vitrerie, menuiserie et accessoires (Savima) : investissements prévus : 1.300.000 F, nombre d'emplois : environ vingt-trois.

— *Guyane.*

La situation de l'économie guyanaise a peu évolué par rapport à l'année 1972, notamment dans le principal secteur productif : celui du bois.

La production du bois par les petits exploitants existants a peu progressé et les exportations stagnent au niveau de 8.000 mètres cubes de produits transformés. Les exportations de grumes restent très limitées. Néanmoins, le programme de redressement mis au point en collaboration avec l'Office des forêts et des organismes spécialisés comme le Centre technique forestier tropical est en cours depuis un an.

En premier lieu, une étude des exploitations artisanales en place a été faite et un programme d'amélioration a été élaboré. L'office termine ce travail qui sera prochainement diffusé.

Les résultats de l'inventaire préliminaire portant sur 3.000.000 d'hectares ont été dépouillés et ont fait ressortir un certain nombre de superficies intéressantes. L'étude technologique des quarante et une espèces les plus fréquentes a été achevée et une plaquette sur les bois de Guyane éditée en plusieurs langues est en cours de diffusion. Des inventaires plus précis sur des zones décelées par l'inventaire préliminaire sont mis en place.

En ce qui concerne les possibilités d'industrie papetière des études technologiques ont commencé sur les essences les plus fréquentes. Les propriétés des eaux nécessaires à cette industrie sont également à l'étude.

Compte tenu de la nécessité impérieuse d'utiliser au maximum les ressources forestières et d'assurer ainsi le décollage économique de ce département, un régime spécial d'incitation à l'investissement à base contractuelle est actuellement à l'étude. Il s'agit, dans le cas de la Compagnie française de l'Approuague (C. F. A.), de mettre en valeur 200.000 hectares du stade de l'exploitation forestière à ceux de la transformation (scierie, usine de particules, pâte à papier, etc.).

Le chiffre d'affaire annuel prévisible en période normale de cette exploitation serait de l'ordre de 300 à 400 millions, le capital initial étant de 15 millions, des avantages importants devant être consentis par la puissance publique sous forme de prêts, d'exonérations fiscales et de primes (à titre indicatif la prime d'équipement pourrait être de l'ordre de 20 millions de francs).

En raison de l'importance de cette affaire, un délai de plusieurs mois paraît encore nécessaire avant la mise au point des conventions technique et financière à intervenir.

Un autre projet important est à l'étude et a trait à l'industrie extractive. Il s'agit du projet de la Société Alcoa-Guyane groupant la société américaine Alcoa et Pechiney qui procède à des prospections en vue de l'exploitation des gisements de bauxite de Kaw.

Une prorogation de délai de six mois à partir du 31 août 1973 vient d'être accordée aux promoteurs en vue de leur permettre de procéder à un réexamen de leur projet, compte tenu de la crise du dollar et de difficultés rencontrées dans leur usine du Surinam.

\*  
\* \*

#### LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS

Au début de l'année 1973, l'activité du Centre spatial guyanais a été particulièrement soutenue par la préparation du lancement de la fusée F 12 prévu au titre de Cecles/Eldo ; l'arrêt du programme Europa II a entraîné l'annulation de ce lancement et l'annulation du tir de la fusée F 13, également prévu au titre de ce programme.

Depuis cette décision, le programme de lancements du C. S. G. repose, pour l'essentiel, sur le programme Diamant et le programme « Fusées-sondes ».

Le programme Diamant comporte actuellement en moyenne un tir par an jusqu'en 1980.

Le programme de lancement de fusées-sondes comprend jusqu'en 1978, outre les lancements du projet Faust, peu nombreux, mais exigeant une mise en œuvre importante, des tirs de fusées météorologiques et géophysiques, au total 82 tirs pour 1973, dont

70 tirs de fusées-sondes météorologiques type super Arcas, pour la campagne internationale de comparaison de fusées-sondes météorologiques.

L'arrêt du programme Europa II a entraîné la suppression d'une centaine d'emplois à Kourou. Le Gouvernement a recherché des mesures afin de pallier les conséquences, sur le plan de l'économie locale, de cette réduction d'activité, et le Ministère des Armées a pris la décision de transférer deux compagnies du 3<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie de Madagascar en Guyane en vue d'assurer le gardiennage des installations techniques du Cecles/Eldo et l'occupation des logements laissés vacants par les personnels rapatriés.

Parallèlement, le Centre national d'études spatiales étudie les problèmes posés par le niveau réduit de l'activité du Centre, les premiers tirs du lanceur L IV S dont le développement vient d'être décidé par la Conférence spatiale européenne ne devant pas intervenir avant la fin de la présente décennie.

\*  
\* \*

b) *Le tourisme et l'équipement hôtelier.*

L'évolution du tourisme dans les Départements d'Outre-Mer au cours des dernières années est satisfaisante tant en ce qui concerne le tourisme de croisière que le tourisme de séjour.

	MARTINIQUE		GUADELOUPE		REUNION
	Croisière.	Séjour.	Croisière.	Séjour.	Séjour.
1970 .....	99.000	33.415	15.219	32.006	6.171
1971 .....	118.000	51.216	*	35.500	6.891
1972 .....	179.335	54.960	22.738	28.616	8.373
1973 (trois premiers mois) .....	(1) 118.442	20.830	27.540	12.150	4.184

(1) Quatre premiers mois.

Le développement du tourisme dans les Départements insulaires d'Outre-Mer s'est régulièrement poursuivi en 1972, ainsi qu'il résulte des statistiques précitées. Les proportions entre les différentes provenances, établies par les services de la Martinique, ne

marquent pas une évolution sensible par rapport aux exercices précédents, la clientèle nord-américaine étant toujours plus nombreuse au début de l'année.

La progression devrait se poursuivre en 1973 au rythme actuel.

Les actions de promotion engagées en Europe, ainsi que la mise en vigueur de tarifs de transport améliorés, permettront un accroissement du tourisme en provenance de France et d'Europe. (Dans une note jointe en annexe sont précisés les nouveaux tarifs pour le passage Métropole—Départements d'Outre-Mer. — Annexe n° 5.)

A partir de 1974, la capacité d'accueil et la diversification de la clientèle devraient accélérer le rythme du développement constaté.

En ce qui concerne les capacités d'accueil, les résultats obtenus au cours des derniers exercices traduisent l'influence des mesures d'incitation en faveur de l'équipement hôtelier et touristique des Départements d'Outre-Mer.

Ainsi, le tableau suivant résume l'accroissement du nombre des chambres classées en catégorie « tourisme » depuis 1971.

NOMBRE de chambres classées.	1971	1973	EN construction.	A l'étude.
Martinique .....	954	1.290	250	630
Guadeloupe .....	774	1.107	620	1.200
Réunion .....	210	323	95	140
Guyane .....	114	114	»	32

De nombreux projets en cours d'élaboration permettent de penser que cette tendance doit se maintenir à court et à moyen terme, dans la mesure où les avantages réservés à ces investissements pourront être maintenus.

Parmi les grandes opérations en cours, il faut noter l'équipement du complexe de Bas-du-Fort et l'aménagement de Saint-François à la Guadeloupe (hôtel Méridien, golf, marina) ainsi que la prochaine mise en service de l'hôtel Méridien aux Trois-Ilets, à la Martinique.

D'autre part, la mise en valeur des parcs naturels dans ces deux départements donnera un nouvel attrait de grande qualité à leurs visiteurs.

## B. — Aperçu de la situation sociale.

### 1° LA POLITIQUE DE MIGRATIONS

Evolution des migrations des D. O. M. vers la métropole  
par l'intermédiaire du B. U. M. I. D. O. M. (1962-1970).

ANNEES	MARTINIQUE	GUADELOUPE	REUNION	GUYANE	TOTAUX
1962 .....	492	367	135	10	1.004
1963 .....	721	622	685	63	2.091
1964 .....	1.635	1.946	921	30	4.532
1965 .....	2.398	2.601	1.897	110	7.006
1966 .....	2.439	2.457	2.577	138	7.611
1967 .....	2.433	2.389	3.011	129	7.962
1968 .....	2.210	2.046	3.103	155	7.514
1969 .....	2.513	2.478	3.314	93	8.398
1970 .....	2.470	2.534	3.719	84	8.807
1971 .....	2.457	2.552	4.021	135	9.165
1972 .....	2.667	2.512	4.401	132	9.712
Total .....	22.435	22.504	27.784	1.079	73.802

Le comité restreint de mars 1971 après avoir constaté les résultats obtenus entre 1962 et 1970 avait décidé pour la durée du VI<sup>e</sup> Plan :

a) En ce qui concerne les Antilles :

— de retenir les propositions des commissions départementales du Plan, en maintenant la migration vers la Métropole au niveau actuel, qui semble constituer un rythme raisonnable, tant pour les Antilles que pour la Métropole (2.500 environ par département) ;

b) En ce qui concerne la Réunion : de mener deux actions parallèles :

— la première action se situant dans le cadre actuel du volontariat et prévoyant une augmentation annuelle constante de 10 % du volume migratoire ;

Elle implique des moyens de formation supplémentaire s'adressant aux candidats écartés jusque-là, du fait de leur niveau insuffisant et devant être fournis essentiellement :

— d'une part, par l'intensification de l'action de l'A. P. P. A. et de l'A. R. F. R. M. O. ;

- d'autre part, par le B. U. M. I. D. O. M. qui pourrait recevoir dans ses centres existants (Crouy, Babetville, Simandres) ou prévu — Marseille — les deux tiers de ces migrants nouveaux.
- la seconde action prévoyant que le volume de la migration devrait être augmenté progressivement pour atteindre 8.000 au total à la fin du Plan, cette augmentation devant porter essentiellement sur les jeunes de la classe d'âge de dix-huit ans.

L'effort exceptionnel qui doit être fourni dans ce domaine exige non seulement de la part du département des moyens de formation accrus et adaptés aux capacités des migrants, mais encore une intervention importante des services locaux sur le plan de l'information, de l'alphabétisation et de la formation préparatoire.

Au 30 juin 1973, on a donc enregistré 4.822 établissements en Métropole contre 4.420 au 30 juin 1972 et 4.029 au 30 juin 1971.

	SITUATIONS AU 30 JUIN		
	1971	1972	1973
Guadeloupe .....	1.308	1.248	1.235
Martinique .....	1.029	1.067	1.278
Réunion .....	1.644	2.057	2.271
Guyane .....	48	48	38
	4.029	4.420	4.822

En tenant compte du profil annuel de la courbe d'implantation, on peut prévoir, pour 1973, environ 10.000 migrations, se répartissant ainsi qu'il suit par département :

- Guadeloupe ..... 2.500
- Martinique ..... 2.700
- Réunion ..... 4.700
- Guyane ..... 100

Les crédits accordés, compte non tenu des implantations réalisées par anticipation, devraient permettre : 5.000 implantations antillaises et 4.710 implantations réunionnaises en 1973.

Les mesures nouvelles prévues au projet de loi de finances pour 1974 s'élèvent à 1.865.000 F. Elles doivent permettre de réaliser le programme de migration 1974 :

- 2.500 migrations martiniquaises..... inchangé.
- 2.500 migrations guadeloupéennes..... inchangé.
- 5.050 migrations réunionnaises..... + 340

Dans une annexe au présent rapport sont analysées les perspectives démographiques dans les Départements d'Outre-Mer et un premier bilan des mesures prises en matière de régulation des naissances (Annexe n° 6).

## 2° LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Depuis 1966, soit le début du V<sup>e</sup> Plan, le rythme de la construction a été le suivant :

LOGEMENTS TERMINES avec certificat de conformité.	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION	TOTAUX
1966 .....	1.282	463	1.517	2.711	5.973
1967 .....	1.260	577	1.159	2.704	5.700
1968 .....	1.723	777	1.070	2.007	5.577
1969 .....	995	332	1.324	2.251	4.902
1970 .....	1.634	721	1.071	2.393	5.819
1971 .....	699	356	940	2.458	4.453
1972 .....	»	»	»	»	4.904

### *L'effort de construction.*

Le nombre de logements terminés au cours de l'année 1972 s'élève à 4.904 marquant une progression de 10 % par rapport à 1971, année au cours de laquelle 4.460 logements avaient été terminés.

Dans le domaine des H. L. M. la progression est importante. En 1970, ont été mis en chantier 800 logements H. L. M. ; en 1971 :

1.341 ; en 1972 : 2.747, soit plus du double de 1971. Il est prévu la construction de 2.801 logements H. L. M. en 1973 et environ 3.000 en 1974. Le nombre de logements terminés augmentera donc assez considérablement en 1974.

Dans le cadre de la lutte anti-bidonvilles, plusieurs milliers de parcelles ont été viabilisées.

### *Les sources de financement.*

En 1972, 4.622 logements ont bénéficié de *primes à la construction* pour un montant total de 40.972.000 F de dotation. Il est prévu 45.000.000 F en 1973 et 50.000.000 F en 1974.

La réforme du régime des primes à la construction intervenue en Métropole est applicable aux Départements d'Outre-Mer, mais avec certaines dispositions plus libérales, notamment par le versement direct des primes au promoteur ou à l'organisme prêteur au lieu d'une bonification d'intérêts.

Les crédits inscrits en 1973 à la *section centrale du F. I. D. O. M.* pour l'urbanisme et l'habitat s'élèvent à 12.714.450 F. La moitié de cette somme est destinée à subventionner les V. R. D. des travaux entrepris par les sociétés immobilières des Départements d'Outre-Mer.

Les crédits consacrés à la *lutte anti-bidonvilles* se sont élevés à 12.000.000 F en 1972 et 13.200.000 F en 1973. En outre, la dotation de 20.000.000 F accordée en 1971 au Fonds d'action sociale est renouvelée pour 1973.

Les crédits prévus pour des *études d'urbanisme* sont de 3.500.000 F en 1972 et seront de l'ordre de 5.000.000 F en 1973 et en 1974.

L'encours des *prêts* destinés à la construction de logements s'élève en 1972 à 815 millions de francs pour le secteur privé et 786 millions de francs pour le secteur public, soit par rapport à 1971 une augmentation de 97 millions de francs (13 %) pour le secteur privé et 118 millions de francs (18 %) pour le secteur public. Enfin en 1972, ont été accordées *soixante et une exonérations fiscales pour des B. I. C. investis dans la construction*. Le montant total de ces agréments représente 14.052.000 F.

### 3° LES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS.

Les grandes opérations nouvelles en matière d'équipements collectifs ayant fait l'objet de décisions de financement et dont la réalisation est en cours ou sur le point de commencer dans les Départements d'Outre-Mer sont les suivantes :

— *dans le secteur scolaire et universitaire :*

La construction de deux C. E. S. (Sainte-Marie et Montgailard) et d'une résidence universitaire à la Réunion, celle de l'Unité d'enseignement et de recherches scientifiques de Pointe-Fouillole en Guadeloupe, celle d'une S. E. S. double à Cayenne ;

— *dans le domaine culturel :*

La construction d'une école d'arts plastiques en Martinique ;

— *dans le secteur des équipements médico-sociaux :*

- la reconstruction du centre hospitalier de Pointe-à-Pitre ;
- la construction des services généraux et du quartier psychiatrique de l'hôpital de Saint-Pierre-de-la-Réunion ;
- la construction de l'hôpital de Trinité en Martinique ;
- la construction d'un quartier psychiatrique au centre hospitalier de Cayenne ;

— *dans le secteur de l'infrastructure routière :*

- la modernisation de la R. N. 2 entre Fond-Bourlet et Morne-aux-Bœufs en Martinique ;
- la mise à quatre voies de la route du littoral Saint-Denis—La Possession à la Réunion ;
- les ouvrages de franchissement de la rivière de Cayenne ;
- la construction des routes de désenclavement de la Côte-sous-le-Vent en Guadeloupe ;

— *dans le secteur de la distribution d'énergie électrique :*

- les lignes de transports et les ouvrages de répartition rendus nécessaires par l'extension de la capacité de production des centrales électriques des trois départements insulaires ;

— dans le secteur du logement social :

Les travaux d'édilité et les équipements sociaux accompagnant la construction de 3.000 logements H. L. M. nouveaux répartis dans les quatre Départements d'Outre-Mer.

— dans le secteur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des communes :

De très nombreuses opérations d'assainissement, de renforcement des réseaux d'adduction d'eau, d'extension des réseaux de distribution d'eau potable ont été entreprises en 1973 dans les Départements d'Outre-Mer. L'aide de l'Etat allouée en 1973 aux collectivités locales pour le financement de ces opérations a été particulièrement importante puisqu'elle s'est élevée à 36.436.000 F, ainsi répartis :

Ministère de l'Agriculture.....	14.600.000 F.
Section locale du F. I. D. O. M.....	13.736.000 F.
Ministère de l'Intérieur.....	8.100.000 F.

\*  
\* \*

L'importance des problèmes économiques et sociaux évoqués précédemment, les choix et objectifs arrêtés lors de l'élaboration du VI<sup>e</sup> Plan exigent des moyens importants que seul l'Etat est en mesure de fournir. C'est dire l'importance des choix budgétaires pour l'avenir de ces Départements d'Outre-Mer.

## CHAPITRE II

### LES CHOIX BUDGETAIRES CONCERNANT LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER POUR 1974

#### A. — L'examen d'ensemble.

Comparé à celui de 1973, le projet de budget des Départements d'Outre-Mer, pour 1974, se présente de la manière suivante :

	1973	1974	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
<i>Dépenses ordinaires :</i>			
Titre III. — Moyens des services..	136,6	149,9	+ 13,3
Titre IV. — Interventions publiques .....	54,5	64,2	+ 9,7
Total .....	191,1	214,1	+ 23,0
<i>Dépenses en capital :</i>			
Crédits de paiement.....	187,9	192,9	+ 5,0
Total .....	379,0	407,0	+ 28,0
<i>Dépenses en capital (autorisations de programme) .....</i>	183,1	208,2	+ 25,0

Ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-dessus, les dépenses globales inscrites à ce projet de budget passent de 379 millions en 1973 à 407 millions de francs pour 1974, soit *une croissance de 7,6 % très inférieure à celle du budget général, 12,4 %, et surtout insuffisante pour compenser l'incidence de l'érosion monétaire.*

Ce projet de budget ne peut donc être considéré comme satisfaisant, surtout lorsque l'on connaît l'ampleur des besoins que révèle le sous-développement relatif de ces départements.

En effet, si l'on met à part ce que nous appellerons les charges fixes constituées par les dépenses des moyens des services, et dont l'augmentation d'une année sur l'autre est liée en grande partie

à l'application de mesures générales (rémunérations et accessoires, fonctionnement...) auxquelles il n'est pas possible de se soustraire, on constate une augmentation très inégale des autres catégories de dépenses.

Si les interventions publiques (Titre IV) augmentent globalement de 17,8 %, cette croissance est répartie de façon très inégale selon la nature de ces interventions : celles à caractère politique et administratif augmentent de + 25,8 %, celles à caractère social de + 12,6 %, mais on observe une nouvelle diminution des encouragements d'ordre économique de l'ordre de — 2,6 %.

Les dépenses en capital progressent en autorisations de programme de 13,7 % contre seulement 3,1 % l'année précédente.

L'effort budgétaire consacré aux Départements d'Outre-Mer et mis à la charge des différents départements ministériels s'élève, en 1974, à 3.225 millions de francs, en progrès de 8,7 % sur l'année précédente. Si l'on retient seulement les dépenses civiles, elles s'élèvent à 2.865 millions de francs contre 2.703 en 1973, soit une augmentation de 6 %.

L'examen de ces seuls chiffres invite à penser que le développement des Départements d'Outre-Mer est délibérément sacrifié. Ce point de vue est hélas conforté par les conclusions du rapport général établi en mai 1970 par les services du Plan lors du réexamen du VI<sup>e</sup> Plan pour les Départements d'Outre-Mer.

L'enveloppe prévue au titre du F. I. D. O. M. pour la durée du Plan a été fixée à 950 millions de francs (873 millions de francs dans l'hypothèse basse). A la fin de 1973, celle-ci était engagée pour 47,9 % seulement (51,5 % dans l'hypothèse basse). Mais si l'on retient l'enveloppe de l'effort budgétaire total au bénéfice de ces départements, 2.900 millions de francs (2.700 millions de francs dans l'hypothèse basse), les résultats sont encore plus déplorables : la réalisation de l'hypothèse normale est de 41,1 % (44,4 % pour l'hypothèse basse).

\*

\* \*

Les tableaux reproduits ci-après donnent :

— d'une part, l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan dans les Départements d'Outre-Mer ;

— d'autre part, la récapitulation générale des dépenses civiles et militaires dans les Départements d'Outre-Mer pour 1974.

## Evolution des dotations (en millions de francs).

	ENVELOPPE VI <sup>e</sup> Plan. (1)	DOTATIONS ANNUELLES (2)			DOTATIONS cumulées.	REALISATION (en pourcentage).	REALISATION VI <sup>e</sup> Plan Métropole (en pourcentage).
		1971	1972	1973			
Education nationale.....	687,52 (643)	94,78 97,6	98,2 105,4	113,2 127	306 330	44,5 48	54,5 »
Agriculture.....	381,97 (348)	36,8 37,9	42,7 45,8	35,8 40,2	115,3 123,9	30,2 32,4	54,4 »
Santé publique.....	257,88 (249)	11,02 12,26	51,30 55,04	31,59 35,45	94,81 102,75	36,8 39,7	46,8 »
Equipement.....	247,80 (231)	25,3 26	21,96 23,56	41,6 46,68	88,86 96,3	35,9 38,8	49 »
Transports.....	143,41 (143,41)	14,2 14,6	15,3 16,4	10,5 11,8	40 42,8	27,9 29,8	47 »
Jeunesse et Sports.....	88,7 (81)	14,07 14,505	12,94 13,857	12,79 14,360	39,77 42,722	44,9 48,2	43,3 »
Intérieur.....	44,75 (44,75)	6,782 7	7,548 8,1	7,284 8,1	21,614 23,2	48,1 51,8	43 »
Premier Ministre.....	35 (32)	7,21 7,5	7,08 7,606	6,86 7,7	21,15 22,8	60,3 65,1	» »
Fonds de formation professionnelle.....	25 (23)	2 2,06	2 2,15	2,7 3	6,7 7,21	26,8 28,8	35,6 »
Emploi.....	16,09 (12)	0,7 0,72	0,75 0,8	3,23 3,624	4,68 5,144	29,1 32	41,9 »
Affaires culturelles.....	14,70 (14,70)	» »	» »	1,61 1,8	1,61 1,8	11 12,2	» »
Justice.....	3,08 (3,08)	» »	» »	» »	» »	» »	48,6 »
Développement industriel, recherche....							
Total Ministères techniques.....	1.950 (1.827)	213,7 220,1	258 278	267,2 299,7	740 798	37,9 41	» »
F. I. D. O. M. ....	950 (873)	143,36 147,66	157 168,5	154,5 173,3	454,86 489,46	47,9 51,5	» »
Total (francs 1970).....	2.900 (2.700)	357,1 367,8	415 447	421,7 473	1.195 1.288	41,1 44,4	» »

(1) Pour l'enveloppe VI<sup>e</sup> Plan, la première ligne indique l'hypothèse normale, la seconde ligne (nombre entre parenthèses) l'hypothèse basse.

(2) Pour les dotations annuelles, la première ligne est en millions de francs constants (francs 1970), la seconde ligne est en millions de francs courants. Les indices de transformation utilisés sont les suivants : 1971/1970, 103 ; 1972/1970, 107,3 ; 1973/1970, 112,2.

**Récapitulation générale des dépenses civiles et militaires effectuées dans les départements d'Outre-Mer.**

	1973			1974		
	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.
(En millions de francs.)						
<b>I. — Dépenses civiles.</b>						
Affaires culturelles.....	»	2,402	2,402	»	3,088	3,088
Agriculture et développement rural .....	1,214	52,150	53,364	1,435	63,460	64,895
Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme..	0,597	100,975	101,572	0,651	120,445	121,096
Anciens combattants.....	»	14,882	14,882	»	14,970	14,970
Départements d'Outre-Mer.....	3,623	286,430	290,053	3,965	302,323	306,288
Développement industriel et scientifique .....	»	2,329	2,329	»	2,198	2,198
<i>Economie et Finances :</i>						
Charges communes (I) .....	»	179,701	179,701	»	135,702	135,702
Services financiers (II).....	0,723	117,336	118,059	0,486	124,665	125,151
Education nationale.....	»	1.118,046	1.118,046	»	1.240,787	1.240,787
Intérieur .....	»	35,749	35,749	»	34,131	34,131
Justice .....	»	38,767	38,767	»	45,554	45,554
<i>Services du Premier Ministre :</i>						
Services généraux (I).....	0,046	»	0,046	0,051	0,013	0,064
Jeunesse, sports et loisirs (II)....	»	39,669	39,669	»	44,550	44,550
<i>Transports :</i>						
III. — Aviation civile.....	1,525	34,989	36,514	1,724	45,609	47,333
IV. — Marine marchande.....	»	4,310	4,310	»	15,514	15,514
<i>Travail et Santé publique :</i>						
I. — Services communs.....	»	0,273	0,273	»	0,300	0,300
II. — Travail, emploi, population.	»	59,572	59,572	»	60,960	60,960
III. — Santé publique et Sécurité sociale .....	»	375,362	375,362	»	393,584	393,584
Postes et Télécommunications....	»	232,120	232,120	»	208,939	208,939
<b>Totaux (I).....</b>	<b>7,728</b>	<b>2.695,062</b>	<b>2.702,790</b>	<b>8,312</b>	<b>2.856,792</b>	<b>2.865,104</b>
<b>II. — Dépenses militaires.</b>						
Départements d'Outre-Mer.....	»	66,820	66,820	»	74,226	74,226
<i>Armées :</i>						
Section commune.....	»	12,113	12,113	»	14,664	14,664
Section gendarmerie.....	»	96,017	96,017	»	109,277	109,277
Section Air .....	»	17,966	17,966	»	22,596	22,596
Section Forces terrestres.....	»	65,787	65,787	»	113,175	113,175
Section Marine.....	»	5,228	5,228	»	26,678	26,678
<b>Totaux (II).....</b>	<b>»</b>	<b>263,931</b>	<b>263,931</b>	<b>»</b>	<b>360,616</b>	<b>360,616</b>
<b>Totaux généraux.....</b>	<b>7,728</b>	<b>2.958,993</b>	<b>2.966,721</b>	<b>8,312</b>	<b>3.217,408</b>	<b>3.225,720</b>

## B. — Les dépenses ordinaires.

Les dépenses ordinaires passent de 191,1 millions de francs en 1973 à 214,1 millions de francs pour 1974. Elles sont en progression de 12 % par rapport à l'année dernière. Cette augmentation de 23 millions de francs concerne les *moyens des services* pour 133 millions de francs et les interventions publiques pour 9,7 millions de francs.

### 1° LES MOYENS DES SERVICES

La croissance de 13,3 millions de francs, soit 9,7 % du montant des crédits par rapport à l'an dernier, est due essentiellement :

#### a) *Au titre des mesures acquises :*

- à l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques intervenues pour compter du 1<sup>er</sup> juin et du 1<sup>er</sup> octobre 1972, du 1<sup>er</sup> janvier et du 1<sup>er</sup> juin 1973 (+ 7,8 millions de francs) et à l'application de textes statutaires (+ 3,5 millions de francs) ;
- à un ajustement aux besoins réels des crédits du service militaire adapté pour tenir compte du relèvement au 1<sup>er</sup> janvier 1972 des taux des prestations d'alimentation (+ 0,9 million de francs) et des crédits relatifs à divers régimes indemnitaires (— 0,4 million de francs).

b) A la mise en œuvre des *mesures nouvelles* concernant une modification de l'organisation des services (+ 2 millions de francs), des ajustements (+ 0,7 million de francs), la situation des personnels (— 0,3 million de francs), enfin des économies (— 1,1 million de francs).

Ces mesures nouvelles sont essentiellement les suivantes :

- *un renforcement des effectifs de la Sûreté nationale dans les Départements d'Outre-Mer* : celui-ci entraîne une majoration des dépenses de 0,7 million de francs, nécessitée notamment par la création de douze emplois nouveaux.

Ce renforcement de la police dans les Départements d'Outre-Mer a été commencé dès l'exercice budgétaire de 1968. Il se poursuivra en 1974, pour permettre à la police de faire face aux nombreuses interventions résultant :

- de l'accroissement démographique rapide ;
- de l'afflux des populations vers les centres urbains ;
- des charges administratives multiples dévolues aux services de police ;
- du régime particulier des congés ;
- de l'ouverture d'aérodromes à vocation internationale ;
- du trafic portuaire sans cesse croissant.
- *le renforcement des moyens d'action du service militaire adapté* devrait se traduire par la création de quarante-quatre emplois (+ 0,9 million de francs).

Ces moyens nouveaux en personnel sont destinés à renforcer les effectifs du S. M. A. à la Réunion afin d'atteindre à long terme l'objectif de six cents incorporés prévu dès 1965.

- par ailleurs il a dû être procédé à un certain nombre d'ajustements de crédits pour un montant total de 0,7 million de francs à divers titres :
  - remboursements de l'Imprimerie nationale ;
  - entretien des locaux du Secrétariat général des Départements d'Outre-Mer ;
  - sécurité routière ;
  - frais de rapatriement ;
  - frais des Postes et Télécommunications ;
  - hausse des loyers ;
  - matériel du S. M. A. ;
- en revanche certaines mesures intéressant des crédits de personnel ont permis une réduction globale de 0,3 million de francs sur quelques chapitres pour tenir compte de la situation réelle des personnels.
- enfin des mesures d'économies pour un total de 1,7 million de francs ont pu être opérées sur certains crédits de personnel de la police nature et sur les frais de transport des personnels du S. M. A.

## 2° LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Le montant des crédits prévus en faveur des interventions publiques passe de 54,5 millions de francs pour 1973 à 64,2 millions de francs en 1974 (+ 17,8 %).

a) Au titre des *mesures acquises* : une seule mesure est inscrite de 5.018.958 F pour l'octroi d'une « subvention à caractère obligatoire » en faveur des collectivités locales en application du décret n° 48-524 du 30 mars 1948 ;

b) Au titre des *mesures nouvelles* 4.717.000 F : trois mesures importantes sont prévues : d'une part, pour accroître l'effort consenti en faveur des migrations dans les Départements d'Outre-Mer (1.865.000 F), d'autre part, pour permettre notamment l'organisation de voyages de jeunes vers la Métropole (+ 1.800.000 F), enfin, pour promouvoir une action culturelle dans ces départements (+ 0,9 million de francs).

### C. — Les dépenses en capital.

Par rapport au niveau atteint en 1973, les crédits de paiement augmentent de 2,7 %, contre 10,3 % l'année précédente, et les autorisations de programme de 13,7 %, contre 3,1 % l'année précédente.

#### 1° LES INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Les dotations du chapitre 58-40, qui sont destinées à financer l'équipement de la police nationale dans les Départements d'Outre-Mer, comparées à celles allouées en 1973, sont pour 1974 :

- inchangées en autorisations de programme (0,675 million de francs) ;
- en diminution pour les crédits de paiement (— 0,200 million de francs).

#### 2° LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

a) Les subventions accordées par l'Etat pour la réalisation de travaux divers d'intérêt local ; par rapport à la présente année, elle sont, pour 1974 :

- inchangées en autorisations de programme (1 million de francs) ;
- en diminution en crédits de paiement (— 400.000 F).

b) Les subventions versées au titre du F. I. D. O. M.

Elles figurent dans le tableau ci-après pour les exercices 1973 et 1974.

	1973	1974	DIFFERENCE
(En millions de francs.)			
1. Section centrale (chap. 68-00) :			
Autorisations de programme.....	142,9	163,0	+ 20,1
Crédits de paiement.....	147,0	151,3	+ 4,3
2. Section locale (chap. 68-02) :			
Autorisations de programme.....	30,4	34,0	+ 3,6
Crédits de paiement.....	31,3	30,9	— 0,4

C'est seulement de 5 millions de francs en crédits de paiement que la dotation du F. I. D. O. M. est accrue contre 17,5 millions de francs l'année dernière.

*Les autorisations de programme.*

La ventilation des autorisations de programme (section centrale) est effectuée par le Comité directeur du F. I. D. O. M. Aussi n'est-il possible que de donner une répartition indicative pour 1974 :

	1973	1974
	(En millions de francs.)	
I. — Aide à la production :		
1. Production agricole .....	24	27,5
2. Génie rural .....	10	10
3. Eaux et forêts .....	4	4
4. Pêches .....	0,6	0,6
5. Assistance technique .....	8,4	8,4
	<b>47</b>	<b>50,5</b>
II. — Réforme foncière .....	5	4,6
III. — Tourisme .....	15	15,6
IV. — Industrialisation .....	13	13,6
V. — Recherches appliquées .....	7,5	8
VI. — Etudes .....	4	4,2
VII. — Infrastructure économique :		
a) Equipement électrique .....	20,6	36,5
b) Autres infrastructures .....	17,8	15
	<b>38,4</b>	<b>51,5</b>
VIII. — Urbanisme et habitat .....	13	15
<b>Total</b> .....	<b>142,9</b>	<b>163</b>

En ce qui concerne la section locale du F.I.D.O.M., il n'est possible d'indiquer que leur répartition géographique, leur affectation étant prononcée par les Conseils généraux, sur propositions des préfets.

La répartition envisagée est la suivante :

	1973	1974
	(En millions de francs.)	
Guadeloupe .....	8.610.500	9.647.500
Guyane .....	4.305.250	4.823.750
Martinique .....	8.104.000	9.080.000
Réunion .....	9.370.250	10.498.750
	<b>30.390.000</b>	<b>34.050.000</b>

Un état joint en annexe récapitule les principales opérations qui ont bénéficié d'un financement partiel ou total sur les crédits de la section centrale du F. I. D. O. M. en 1973 (Annexe n° 7).

*Les crédits de paiement.*

— *La section centrale* : les crédits de paiement passent de 147 millions de francs en 1973 à 151,3 millions de francs en 1974, soit une augmentation de 3 % d'une année sur l'autre.

— *La section locale* : le montant des crédits de paiement est pratiquement du même ordre que pour 1973 : 30,9 millions de francs.

*c) Les dotations allouées au Service militaire adapté dans les Départements d'Outre-Mer.*

	1973	1974	DIFFERENCE
(En millions de francs.)			
Chapitre 68-11 :			
Autorisations de programme.....	7,48	8,41	+ 0,93
Crédits de paiement.....	7,48	9,20	+ 1,72

Ces crédits sont essentiellement destinés :

— à des investissements immobiliers (casernement) : 2,2 millions de francs :

Guyane : construction d'un lotissement logement pour la troupe .....	1.000
Martinique : construction d'un foyer pour la troupe....	380
Guadeloupe : clôture de sécurité du camp de la Jaille..	130
Construction de deux logements de cadres.....	250
Réunion : construction de trois logements de cadres....	375
Aménagement de V. R. D. ....	75

— à la poursuite des travaux au profit des collectivités locales : 3,0 millions de francs :

Martinique .....	700
Guadeloupe .....	700
Guyane .....	900
Réunion .....	700

— au renouvellement de matériels de travaux publics : 3,2 millions de francs :

Martinique .....	400
Guadeloupe .....	1.500
Guyane .....	700
Réunion .....	600

d) *Les subventions octroyées aux collectivités locales.*

— pour les *grosses réparations des édifices culturels* leur appartenant (chap. 68-20), l'autorisation de programme de 0,1 million de francs assortie d'un crédit de paiement d'égal montant demandé pour 1974 est la reconduction de celui ouvert à ce même chapitre depuis sa dotation en 1963 par transfert du budget du Ministère de l'Intérieur. Son maintien s'avère toujours nécessaire pour permettre de procéder aux réparations les plus urgentes :

Guyane : église d'Iracoubo .....	11
Réunion : église de l'Entre-Deux .....	35
Martinique et Guadeloupe : église du Gros-Morne .....	54

— pour les *constructions publiques* (chap. 68-50), les dotations prévues pour 1974 de 1 million de francs en autorisations de programme et de 0,5 million de francs en crédits de paiement, sont destinées à subventionner, selon les règles habituelles, les constructions publiques envisagées dans les quatre Départements d'Outre-Mer :

Martinique .....	350
Guadeloupe .....	350
Guyane .....	100
Réunion .....	200

## OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Votre Commission des Finances s'est limitée à un examen d'ensemble des crédits demandés au titre des Départements d'Outre-Mer, laissant le soin aux parlementaires de ceux-ci de formuler leurs observations compte tenu des problèmes locaux qui se posent. Elle a toutefois chargé votre rapporteur spécial de présenter quelques réflexions sur certains aspects du développement économique et social des Départements d'Outre-Mer.

A ce titre, M. Monory a fait observer que si la baisse des tarifs aériens est un facteur positif pour le développement du tourisme dans les Départements d'Outre-Mer, elle ne saurait suffire, compte tenu de l'absence d'équipements hôteliers susceptibles d'accueillir un tourisme populaire. Il a souligné combien il était important de développer sur place les emplois du secteur secondaire pour permettre, d'une part, de réduire les importations de produits de petit équipement et de consommation et, d'autre part, de limiter le développement des emplois du secteur tertiaire dont la stabilité est très sensible à la conjoncture économique. Dans ce domaine, il a constaté le faible développement des activités de pêche.

Votre rapporteur général s'est inquiété de l'avenir économique des départements et, à terme, a souligné l'ampleur des problèmes liés à la structure démographique des populations locales.

M. Armengaud a attiré l'attention de votre commission sur l'avenir des cultures traditionnelles (canne à sucre, ananas, banane) dans ces départements, compte tenu de la concurrence rencontrée sur les marchés mondiaux de ces différents produits.

La promotion du Secrétariat d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer en Ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer lors de la constitution du premier Gouvernement de la 5<sup>e</sup> législature, la nomination à ce poste d'un Ministre dynamique et connu pour ses idées libérales sont des éléments particulièrement positifs qui laissent bien augurer de la politique qui pourrait être appliquée dans les prochains mois, notamment dans les Départements d'Outre-Mer.

L'examen des dotations budgétaires pour 1974 consacrées à ces départements risquerait de décevoir ces espoirs tant il est vrai que le projet de budget des Départements d'Outre-Mer est mauvais : il s'agit de répartir la pénurie.

Votre Commission des Finances constatant que la croissance des crédits de 7,4 % par rapport à 1973 est très inférieure à celle du budget général et insuffisante même pour compenser l'incidence de l'érosion monétaire, observant par ailleurs que dans ces conditions les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan ne seront pas de loin atteints, aurait dû vous proposer de refuser ce budget. Elle aurait sans aucun doute, ce faisant, servi la cause de ces départements et disons-le nettement les intérêts français, car il n'est pas tolérable que notre pays donne si peu de ressources à ces départements, pourtant les plus démunis, et accepte de contribuer à creuser l'écart qui sépare ceux-ci des départements métropolitains.

Votre Commission des Finances n'a pas proposé le refus de ce budget, parce qu'elle a estimé qu'il convenait de faire confiance au Ministre nouvellement installé, qui bien entendu doit normalement présenter au Parlement un budget qu'il n'a pas eu le temps d'établir mais qu'il ne saurait en aucun cas défendre, car il plaiderait une très mauvaise cause et risquerait de s'engager dans des voies semées d'embûches.

Ce projet de budget est mauvais, l'absurde étant atteint avec les propositions de répartition des crédits du F. I. D. O. M. entre les quatre Départements d'Outre-Mer : chacun voit, en effet, majorer sa dotation de 1973 de 12,03 %. Le respect d'une telle uniformité à la deuxième décimale est proprement grotesque : il traduit non pas l'intention équitable mais l'absence d'une politique budgétaire digne de ce nom qui ne peut être que sélective.

En réalité, dans ce budget caractérisé essentiellement par la continuité dans les errements anciens, on ne relève pas suffisamment de mesures nouvelles annonciatrices de prochaines modifications importantes de la politique appliquée dans les Départements d'Outre-Mer.

Or, force est de constater qu'il est urgent de procéder à certaines révisions profondes : la réduction des tarifs aériens et la création récente du poste de commissaire à la promotion des investissements dans les Départements d'Outre-Mer doivent être suivies de nombreuses autres décisions affectant les structures économiques et sociales, afin de combattre, sur le double front, de

la démographie et de l'emploi. Mais c'est surtout l'esprit qui anime nos relations avec ces Départements d'Outre-Mer qui est à changer : le temps de l'exotisme à bon marché et du folklore est passé. Ces terres françaises ont droit autant que d'autres sinon plus que d'autres en raison des handicaps naturels dont elles souffrent à un effort d'imagination de la part du Gouvernement répondant à la volonté des populations locales d'échapper au fatalisme de de l'assistance économique.

Œuvre de promotion humaine qui doit rassembler, sans arrière pensée, sans préjuger et surtout en dehors de toute exclusive politique, les hommes de bonne volonté de ces départements autour du Ministre des Départements d'Outre-Mer : il n'est pas possible que, dans un tel état d'esprit, des incompréhensions, souvent habilement entretenues, ne cèdent enfin la place à la défense des intérêts réels de ces territoires, partie intégrante du sol national. Comment, au regard de ces tâches exaltantes, ne pas comprendre que présenter un budget si mal adapté aux réalités locales c'est nous priver — et à quel prix ! — de la possibilité de nous exprimer, c'est refuser d'être nous-mêmes ?

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget des Départements d'Outre-Mer pour l'année 1974.

# ANNEXES



## ANNEXE I

### SITUATION ACTUELLE DU PROGRAMME DE MODERNISATION DE L'INDUSTRIE SUCRIERE DE LA MARTINIQUE

L'exercice 1972 a été marqué par d'importantes décisions concernant l'appui apporté par les Pouvoirs publics à la modernisation de l'industrie sucrière de la Martinique et au rétablissement de son équilibre financier.

Les négociations poursuivies à cette fin par le Ministère des Départements d'Outre-Mer et les principaux représentants des planteurs de cannes et des fabricants de sucre ont abouti à la signature, le 27 octobre 1972, d'un Protocole d'accord entre les deux parties.

Ce Protocole prévoyait des mesures transitoires et conservatoires en ce qui concerne la Société de gérance des usines du Lareinty et de Rivière-Salée et les planteurs livrant leurs cannes aux deux usines, ainsi que la participation des planteurs de canne à l'exécution de ces mesures.

Pendant l'exercice 1973, le concours de la puissance publique à ces deux usines a été limité :

— à la poursuite des engagements antérieurement souscrits pour l'acquisition de l'usine de Petit-Bourg. Ainsi une dotation de 1.450.000 F a été inscrite au F. I. D. O. M. 1973 pour le règlement (capital et intérêts) de la deuxième et dernière échéance du prêt F. D. E. S. consenti en 1971 pour l'achat de cette usine ;

— une avance remboursable de 1.250.000 F du F. I. D. O. M. consentie à la Société de gérance pour le rééquipement des usines du Lareinty et de Rivière-Salée pour la campagne sucrière 1972-1973 ;

— un prêt d'équipement de 1.250.000 F consenti par la Caisse centrale de coopération économique à la Société de gérance pour le même objet, avec la garantie du F. I. D. O. M. ; à ce titre une première dotation de 250.000 F a été inscrite au F. I. D. O. M. pour en couvrir la première annuité ;

— la suspension provisoire en faveur de la Société de gérance du service en capital et intérêts de tous les prêts antérieurement consentis sur fonds publics, soit un allègement de charges de 1.772.000 F pour l'année 1973.

Par contre, le Protocole a prévu la suppression à partir de 1973 de toute subvention de l'Etat pour la couverture des déficits d'exploitation des usines sucrières de la Martinique, de même que la suppression en 1973 de la prime incitatrice de 1.500 F/hectare aux plantations et replantations de cannes.

Le Protocole prévoyait enfin la nécessité d'étudier au sein d'une Commission mixte administration-secteur privé, présidée par un président mandaté par le Ministre, les solutions permettant d'asseoir définitivement sur des bases saines l'économie sucrière et rhumière de la Martinique, sa rentabilité devant être assurée dans des conditions économiques normales, sans intervention des fonds publics, grâce à la concentration et la modernisation des usines, et à l'intégration globale des activités de production, de transformation et de commercialisation.

Cette Commission s'est réunie à Paris les 9, 10 et 11 juillet 1973. Les orientations qui se sont dégagées devront être confirmées dans le courant du mois d'octobre.

L'octroi de subventions d'exploitation à l'industrie sucrière en Martinique a été supprimé en 1973 et il n'est pas dans les intentions du Gouvernement de reprendre cette forme d'intervention en 1974.

Par contre, les Pouvoirs publics sont disposés, en contrepartie des engagements que souscriraient les planteurs de canne et les fabricants de sucre, à poursuivre leur concours à la modernisation des structures de production agricole et industrielle, notamment dans le cadre des opérations de remodelage des terres et de l'organisation de groupements de producteurs pour la récolte et le transport des cannes aux usines.

## ANNEXE II

### BILAN AU 10 SEPTEMBRE 1973 DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI N° 71-1025 DU 24 DECEMBRE 1971

ANNEES	NOMBRE de demandes.	MONTANT total de l'investisse- ment.	MONTANT de l'agrément demandé.	MONTANT de l'agrément accordé.	NATURE de l'opération.	NOMBRE de créations d'emplois prévus.	NOMBRE d'entreprises métropolitaines ayant investi.	DEPARTE- MENT
1972 .....	3	7.420.000	1.500.000	1.500.000	Minoterie.	36	1	Réunion.
		50.500.000	14.000.000	14.000.000	Hôtel.	315	+ 11	Martinique.
		48.600.000	14.000.000	14.000.000	Hôtel.	311	+ 8	Guadeloupe.
1973 .....	2	12.000.000	3.570.000	1.785.000	Manufacture de cigarettes.	71	1	Réunion.
		20.250.000	7.857.000	7.857.000	Hôtel.	230	3	Guadeloupe.
Total .....	5	138.770.000	40.927.000	39.142.000		963	+ 24	

## ANNEXE III

### PROJETS INDUSTRIELS AYANT BENEFICIE DE PRIME D'EQUIPEMENT DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1970

SOCIETES BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT des investis- sements.	MONTANT de la prime.	EMPLOIS à créer.
<b>Guadeloupe.</b>				
S. A. Grands Moulins Antilles..	Construction minoterie et fabri- cation d'aliments pour le bétail .....	16.000.000	1.548.000	47
Socrema .....	Fabrique de glaces et crèmes glacées .....	1.500.000	298.000	33
Sogic .....	Extension d'activité .....	876.000	76.000	11
Hayot .....	Rechapage de pneus.....	1.206.000	251.000	17
Eaux thermales Capes-Doles...	Création et exploitation d'une siroperie .....	607.000	60.000	13
Sotrag .....	Traitement de sable et entre- tien de plages.....	1.812.000	510.000	25
Cavaco .....	Fabrication de confitures et torréfaction de café.....	370.000	37.000	26
Gothland .....	Fabrication de grillage.....	1.087.950	83.000	13
Imprimerie Jarry .....	Construction d'imprimerie ...	1.091.632	186.000	21
Jardin-Billard .....	Construction d'atelier, fabri- cation industrielle de menuise- rie pour bâtiment.....	1.513.000	167.000	18
Salomé et fils.....	Création d'une station de concassage à Marie-Galante.	845.000	160.000	13
Briqueterie antillaise Arnou- ville-Petit-Bourg .....	Mise en exploitation de brique- terie .....	666.000	80.000	26
Ateliers du Bastion.....	Chantiers navals .....	1.521.147	180.000	13
Sfere .....	Appareillages électriques ....	510.000	57.000	27
Potriza .....	Embouteillage eau de source..	1.002.000	150.000	12
Sté .....	Sable de carrière.....	1.517.000	303.000	16
Jarry Plastiques.....	Sacherie .....	1.300.000	110.000	14 à 18

SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES	O B J E T	MONTANT des investissements.	MONTANT de la prime.	EMPLOIS à créer.
<b>Martinique.</b>				
Manufacture antillaise de confection .....	Construction et exploitation d'un atelier de confection...	275.000	70.700	25
Carrière Périnelle .....	Extraction et exploitation de carrières de pierres poncees.	1.070.000	29.300	14
Socaltra Antilles .....	Création et exploitation d'ateliers de mécanique générale.	1.949.000	257.000	85
Eram .....	Développement d'un atelier d'agencements intérieurs.	197.000	20.000	48
Lorigel .....	Création d'une entreprise spécialisée dans la fabrication des plats cuisinés.....	213.000	24.000	11
Socomi .....	Fabrication industrielle de menuiserie en aluminium et lames de verre.....	1.700.000	100.000	10
<b>Guyane.</b>				
France-Pêche .....	Construction et exploitation d'une usine de traitement et de conditionnement de crevettes .....	3.921.000	1.125.000	150
Socaltra .....	Implantation d'un atelier de menuiserie et d'ébénisterie.	711.800	112.000	75
Agence guyanaise de mécanique .....	Usine de menuiserie et charpentes métalliques .....	395.000	79.000	14
<b>Réunion.</b>				
Eaux naturelles Edena.....	Création d'une usine d'embouteillage d'eau de source « Denise ».....	2.380.000	290.000	19
Sitar .....	Usine de fabrication de tabacs et de cigarettes.....	11.280.000	1.580.000	71
Bourbon Plastiques.....	Extension d'ateliers.....	3.600.000	72.000	30
Soprege .....	Installations au port.....	1.000.000	200.000	83
Compagnie Madecasse commerciale .....	Création d'un atelier de confection .....	1.800.000	120.000	30
Isoplast .....	Fabrique de mousse polyester souple et rigide.....	1.350.000	90.000	18

SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT des investissements.	MONTANT de la prime.	EMPLOIS à créer.
<i>Réunion (suite).</i>				
Mauvillac-Réunion .....	Fabrique de peintures.....	310.840	40.000	13
Sud-Concassage .....	Installation d'une centrale de concassage à Saint-Louis...	1.586.480	74.000	22
Manuco .....	Création d'un atelier de confec- tion de vêtements.....	1.051.568	22.160	137
Umo-Bourbon .....	Fabrique de chaussures.....	35.000	8.000	11
Soreca .....	Fabrique d'autobus et d'auto- cars en aluminium.....	693.250	130.000	27
Safab .....	Atelier de chaudronnerie indus- trielle .....	1.430.000	220.000	21
Les Céramiques réunionnaises.	Briqueterie .....	5.200.000	600.000	60
Entreprise Dodin .....	Création d'un atelier de préfa- brication d'éléments en béton armé .....	600.000	60.000	19
Sicap .....	Construction d'un atelier de charcuterie .....	920.000	120.000	20
Salaisons Bourbon .....	Création, à Saint-Pierre, d'un atelier de salaisons.....	1.340.000	160.000	33
Sipac .....	Création d'un atelier de préfa- brication de cloisons en plâtre .....	960.000	113.300	25
Compagnie Madecasse commer- ciale .....	Extension de l'atelier de confection .....	40.000	9.200	10
Labo Photo Bourbon.....	Exploitation d'un laboratoire de photographie .....	1.100.000	48.000	10
S. M. P. R.....	Création d'un atelier de méca- nique .....	1.920.000	288.000	55
Provimi Réunion .....	Aliments du bétail.....	850.000	102.000	24
S. A. laitière de Mascareignes Ciman .....	Yaourts, fromages.....	1.932.000	180.000	24
Previco .....	Aliments du bétail.....	950.000	81.000	12
Boussereau (René) .....	Marchés agricoles.....	1.770.000	366.900	31
Auguste Marcellin .....	Atelier de carénage.....	677.000	73.000	15
Cogedal .....	Minoterie et aliments du bétail.	7.000.000	700.000	36
Sitral .....	Minoterie aluminium.....	1.100.000	130.000	43
Soplege .....	Préfabrication de béton au port .....	2.000.000	394.260	60

## ANNEXE IV

### PROJET DE COMPLEXE PETROLIER AUX ANTILLES

Un groupe privé français a déposé en juillet 1972, auprès du Ministre des Départements d'Outre-mer, un memorandum exposant les grandes lignes d'un projet considérable de complexe pétrolier aux Antilles françaises :

- raffinerie de 20 millions de tonnes/an ;
- terminal pétrolier (navires 500.000 tonneaux + activité de remport de 20 millions de tonnes/an).

Ce projet s'insérerait dans une projection à quinze ans du marché pétrolier aux U. S. A. et représenterait un investissement de l'ordre de 1,8 milliard de francs. Le nombre d'emplois directement créés ou induits serait de l'ordre de mille dont six cents emplois locaux.

Une préétude de fiabilité servant d'avant-projet de demande d'agrément auprès du Gouvernement français, a été déposée en novembre 1972 ; un complément (bruit/pollution air et eau) en décembre 1972.

Le Gouvernement n'a pas encore pris position au sujet de cette affaire qui sera examinée dans le cadre du problème général de la politique énergétique à promouvoir en Métropole et dans les Départements d'Outre-Mer.

Aucun accord de principe n'ayant été donné il en est de même en ce qui concerne les avantages très importants demandés, à savoir :

- 124 millions de francs au titre des primes d'équipement (subventions) ;
  - 1.035 millions de francs pour le régime fiscal de longue durée (estimations des moins-values fiscales) ;
  - 47 millions de francs pour exonération d'impôt sur les sociétés (estimations des moins-values fiscales),
- et éventuellement :
- 50 millions de francs au titre de l'article 9 de la loi du 24 décembre 1971.

Tenant compte d'autres avantages divers non chiffrables dans l'état actuel du dossier (participation à des charges d'infrastructure en particulier), le montant minimal des aides publiques directes ou indirectes s'élèverait à 1.300 millions.

\*

\* \*

Les différents ministères intéressés consultés ont fait procéder à des études, non seulement sur le plan technique mais encore sur les risques de pollution.

Ces études ont été notamment menées par les soins du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme, les conclusions en sont les suivantes :

#### A. — Installations maritimes.

L'implantation envisagée à Port-Louis, localité située au milieu de la côte ouest de la Grande-Terre est judicieuse, ce site étant abrité des vents et des houles.

Les profondeurs nécessaires aux grands pétroliers se trouvent à une distance de la côte n'excédant pas 500 mètres à 2 kilomètres.

Il semble possible de réaliser à cet endroit soit :

- des sea-lines de longueur réduite ;
- soit un appontement fixe relié à la terre par une passerelle légère.

## B. — Pollution.

Les vents dominants dans la région de Port-Louis soufflent très régulièrement du secteur Est et sont compris entre l'Est-Nord-Est et l'Est-Sud-Est. Cette circonstance est favorable au double point de vue de la pollution atmosphérique et pélagique.

S'agissant de la pollution atmosphérique, les vents dominants chassent normalement les fumées et vapeurs vers le grand large où elles se dissipent sans rencontrer d'autres terres avant plusieurs centaines de kilomètres. Les vents soufflent pratiquement toute l'année dans le sens Est-Ouest, mais quelques jours par an ces vents viennent du Nord-Est, voire même du Nord, bien que la probabilité d'une coïncidence entre ce vent exceptionnel et une pollution accidentelle soit faible, il va de soi que les Pouvoirs publics exigeront toutes garanties utiles de la part des promoteurs, si le projet de ceux-ci est agréé.

Du point de vue pélagique, il conviendra également de se prémunir contre tout risque de pollution provenant de déversements accidentels d'hydrocarbures ou de rejets de ballast à la mer. Ces risques pourraient être réduits au strict minimum et combattus efficacement par des mesures de défense s'ils viennent à se produire.

Les mesures suivantes ont été proposées à ce double titre :

### 1° Précautions techniques :

— imposer la solution de l'appontement fixe qui offre plus de garanties que l'amarrage sur point unique ; le faible écart entre les bilans actualisés des deux solutions rend tout à fait possible d'exiger la première solution ;

— imposer une station de déballastage dont l'usage serait obligatoire, qui éviterait les pollutions possibles à partir des déversements effectués en haute mer.

### 2° Mesures de défense :

— les mesures de défense seraient, outre celles développées dans l'avant-projet détaillé d'octobre 1972, sur les barrages anti-épannage, la mise en stock sur place d'une quantité suffisante de produits spéciaux, pour destruction des hydrocarbures, et du matériel naval d'intervention correspondant, suivant les modalités actuellement mises en place par la Marine nationale pour protéger la Côte d'Azur contre les nappes d'hydrocarbures.

## ANNEXE V

### TARIF DES VOYAGES AERIENS METROPOLE—DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 1973

I. — Les prix du voyage aérien aller-retour Paris—Antilles—Paris sont les suivants sur les lignes régulières exploitées par la Compagnie nationale Air France :

A. — *Tarif de base :*

— en première classe.....	4.518 F.
— en classe économique.....	3.136 F.

(Avec un supplément de 146 F par traversée du 17 juillet au 28 septembre.)

B. — *Tarifs promotionnels :*

1. Excursion individuelle (séjour de 14 à 45 jours) :

— du 1 <sup>er</sup> octobre au 15 mai.....	1.798 F.
— du 16 mai au 30 septembre.....	2.388 F.

2. Groupe de 15 passagers (séjour de 1 à 31 jours) :

— du 1 <sup>er</sup> octobre au 15 mai.....	1.598 F.
— du 16 mai au 30 septembre.....	1.798 F.

3. Grands invalides de guerre :

— en première classe.....	2.259 F.
— en classe économique.....	1.568 F.

(Avec un supplément de 146 F par traversée du 17 juillet au 28 septembre.)

4. Jeunes de 12 à 21 ans et étudiants :

— du 1 <sup>er</sup> octobre au 15 mai.....	1.300 F.
— du 16 mai au 30 septembre.....	1.450 F.

5. Passagers en blocs de sièges :

— du 1 <sup>er</sup> octobre au 15 mai.....	1.300 F.
— du 16 mai au 30 septembre.....	1.450 F.

La mise en vigueur au cours du deuxième semestre de 1972 des deux derniers tarifs promotionnels a permis, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la chartérisation, de former des groupes importants de passagers bénéficiant du tarif le plus bas et pour lesquels sont réservés à l'avance des blocs de plusieurs dizaines de sièges sur des vols réguliers en milieu de semaine. Les seules conditions imposées aux passagers pour accéder à ce tarif sont les suivantes :

- paiement du billet quinze jours à l'avance ;
- dates de départ et de retour imposées.

Ce système a connu un réel succès puisque le nombre de sièges vendus dans ces conditions par la Compagnie nationale Air France a atteint, au départ de Paris :

— entre le 1 <sup>er</sup> novembre et le 15 mai (sièges à 1.300 F) :	
— à destination de Fort-de-France .....	2.896
— à destination de Pointe-à-Pitre .....	2.028
— entre le 16 mai et le 31 juillet :	
— à destination de Fort-de-France .....	2.214
— à destination de Pointe-à-Pitre .....	1.798
	<hr/>
Total .....	8.936

En sens inverse (Antilles—Paris—Antilles), le succès a été encore plus remarquable : 11.147 sièges au total ont été vendus pendant la même période du 1<sup>er</sup> novembre 1972 au 31 juillet 1973 et la demande croissante de transport en blocs de sièges enregistrée les mois derniers aux Antilles conduira vraisemblablement la Compagnie nationale Air France à envisager un accroissement notable du contingent « bloc de sièges » qu'elle avait initialement prévu de mettre à la disposition des usagers.

## II. — Transport aller-retour vers la Réunion au départ de Paris.

### A. — Tarif de base :

— en première classe.....	6.872 F.
— en classe touriste.....	4.714 F.

### B. — Tarifs promotionnels les plus bas :

1. Excursion individuelle (séjour de 14 à 45 jours).....	3.561 F.
2. Groupe de 15 passagers.....	2.343 F.
3. Jeunes de 16 à 26 ans.....	2.676 F.

## ANNEXE VI

### SITUATION DEMOGRAPHIQUE ET BILAN DES MESURES RELATIVES A LA REGULATION DES NAISSANCES DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

La tendance au ralentissement démographique s'est poursuivie dans l'ensemble des trois Départements d'Outre-Mer insulaires.

Entre 1968 et 1972, le taux d'accroissement naturel de la population est passé (pour 1.000) :

- de 24,9 à 22 à la Guadeloupe ;
- de 23,2 à 18,4 à la Martinique ;
- de 28,5 à 22,3 à la Réunion.

Cette évolution est caractérisée par les trois éléments suivants :

- baisse du taux de natalité ;
- baisse du taux de fécondité ;
- baisse du taux de mortalité.

La natalité a fortement baissé dans les trois Départements d'Outre-Mer insulaires. Par contre, en Guyane, elle demeure élevée ; elle a marqué une progression sensible de 1969 à 1971.

La fécondité, qui oscillait de 1960 à 1965 entre 16 et 17 aux Antilles et entre 19 et 20 à la Réunion, est tombée en 1970 entre 12,5 et 13,5.

Il est à noter cependant qu'elle est encore près de deux fois plus élevée qu'en Métropole.

Le taux de mortalité a connu un certain fléchissement lié à l'amélioration du niveau de vie et au développement des structures sociales et sanitaires.

Pour la période de 20 ans (1951-1971), ce taux est tombé :

- en Guadeloupe, de 13,7 à 7,1 ;
- en Martinique, de 14,8 à 6,5 ;
- à la Réunion, de 18,6 à 7,7.

La baisse de l'accroissement naturel de la population est due en majeure partie à la politique de planification familiale menée depuis 1968 par des associations, disposant des moyens de financement, des personnels médico-sociaux et des locaux nécessaires à une activité efficace.

Des centres d'information et des centres de consultation fonctionnent grâce aux subventions du Fonds d'action sanitaire et social obligatoire (F. A. S. O.), spécifique aux Départements d'Outre-Mer.

#### BILAN DE L'ACTIVITÉ DE CES ASSOCIATIONS

##### *Guadeloupe :*

L'association guadeloupéenne de planning familial, « La Maternité consciente », avait ouvert en 1968, à Basse-Terre et à Pointe-à-Pitre, les deux premiers centres de consultation employant deux médecins à temps plein. Elle dispose actuellement de vingt-deux centres : douze centres de consultation, dont trois fonctionnent à plein temps, avec le concours de seize médecins vacataires, et dix centres d'information qui orientent les consultants, s'il y a lieu, vers les médecins.

Le nombre des consultations s'est accru très nettement : passant de 1.700 en 1968 à 11.700 en 1971 ; on peut considérer que 20 % des femmes en âge de fécondité sont des consultantes.

A noter, ce qui est une autre preuve de réussite, la fidélité de ces consultantes. En 1970, 2.467 nouvelles consultantes à l'intérieur du chiffre global.

Ces centres ont une action de prévention qui contribue à l'amélioration de santé de la population. En effet, avant toute prescription de moyens anticonceptionnels, les consultantes subissent toute une série d'examens sanguins, radiologiques et biologiques. Ceux-ci ont permis le dépistage d'affections cancéreuses qui ont pu ainsi être soignées à temps.

Les femmes ont, par ailleurs, tout intérêt à se rendre dans un centre de consultation car celui-ci prend en charge l'intégralité des dépenses: consultation médicale, examens divers, produits et médicaments contraceptifs.

#### *Martinique :*

Sous l'impulsion de l'Association martiniquaise pour l'orientation et l'information familiales, deux centres ont été ouverts, l'un à Fort-de-France, l'autre à Trinité. En 1972, quatre nouveaux centres ont été ouverts: à Marigot, Marin, Sainte-Marie et Saint-Pierre.

Les consultations sont gratuites comme en Guadeloupe. Le nombre des consultations annuelles s'est accru d'année en année. De 3.513 en 1970, il est passé à 8.200 en 1971 et a atteint, en 1972, le chiffre de 11.700.

A l'intérieur de ce chiffre, 2.773 nouvelles consultantes ont été enregistrées en 1972 contre 2.017 en 1971.

#### *Réunion.*

L'association réunionnaise d'orientation familiale a entrepris l'éducation des adultes par l'intermédiaire de ses centres de consultation ouverts depuis le mois d'avril 1967.

Actuellement, l'association dispose de dix-huit points de consultation couvrant à peu près tous les secteurs de l'île; six médecins y sont employés dont trois à temps plein et trois V. A. T. faisant un séjour de seize mois. Les consultations sont gratuites dans tous les centres et les médecins installés en ville peuvent se fournir gratuitement en contraceptifs à l'association.

Pour l'année 1971, le nombre des consultations totales s'est élevé à 33.450, dont 3.700 nouvelles consultantes; 70 % du total des consultantes ont moins de trente ans.

Une association réunionnaise d'éducation populaire contribue également à l'éducation du public.

Complémentairement à l'activité propre de ces centres, une action est entreprise de façon intensive dans le domaine de l'information et de l'éducation, notamment auprès des jeunes et des adolescents.

A cet effet, à la Réunion le concours des autorités militaires est prévu. Des directives ont été données en vue d'organiser auprès des recrues effectuant leur service national actif, un enseignement sur les méthodes contraceptives dans le cadre des séances d'éducation sanitaires dirigées par les médecins chefs d'unités stationnées dans ce département. Cette expérience pourra être étendue ultérieurement à la Guadeloupe et à la Martinique.

Des conférences avec utilisation de matériel audio-visuel sont faites dans les établissements scolaires.

Il est à noter, enfin, l'impact de la radiodiffusion, dont les émissions périodiques d'information et d'éducation sexuelle donnent lieu à un abondant courrier avec les auditeurs.

La mise en œuvre dans les trois Départements d'Outre-Mer insulaires des nouvelles possibilités offertes par le décret pris pour l'application de la loi du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances, dont la publication interviendra prochainement, contribuera à accroître l'efficacité de la politique de planification familiale menée dans ces départements.

## ANNEXE VII

### PRINCIPALES OPERATIONS FINANCEES PAR LE F.I.D.O.M. EN 1973

#### I. — AIDE A LA PRODUCTION

##### 1. Production agricole.

Les actions entreprises ont porté sur :

	En francs.
L'aide à la diversification des cultures et au développement de l'élevage.....	4.911.200
La modernisation des conditions de production de la canne et du sucre de canne dans les trois départements insulaires .....	11.920.000
L'aide à la production de bananes et d'ananas aux Antilles .....	4.300.000
Actions diverses en faveur des agriculteurs .....	1.140.000

##### 2. Génie rural.

Achats de terrains pour réinstallation des propriétaires touchés par construction du barrage de la Manzo et recherches d'eau en Martinique .....	530.000
Programmes de recherches hydrologiques à la Réunion.....	2.620.000
Participation à la poursuite des opérations d'aménagement du Bras de la Plaine à la Réunion.....	780.000
Opération irrigation de Champ Morne à la Réunion.....	1.200.000
Création de chemins ruraux aux Antilles.....	1.050.000
Travaux d'irrigation et d'aménagement de rivières en Guadeloupe.....	1.030.000

##### 3. Eaux et forêts.

Actions sylvicoles (reforestation) à la Réunion.....	1.300.000
Routes forestières aux Antilles-Guyane.....	580.000
Travaux de l'O.N.F. pour la mise en valeur de la forêt guyanaise....	1.000.000
Aides aux exploitants forestiers de Guyane.....	350.000

##### 4. Pêche.

Aides diverses en faveur de la pêche et des industries connexes.....	310.000
--	---------

##### 5. Assistance technique à la production.

Intervention de la S. A. T. E. C. dans les quatre départements d'outre-mer .....	5.250.000
Actions des S. U. A. D. en Martinique.....	1.250.000
Assistance technique à l'artisanat, aux petites et moyennes industries et aux coopératives de pêche.....	732.300

II. — RÉFORME FONCIÈRE

Opérations conduites par les S. A. F. E. R. dans les trois départements insulaires .....	2.834.850
Actions de la Sodeg à Marie-Galante.....	700.000
Aménagement foncier du cirque de Mafatte à la Réunion.....	280.000

III. — TOURISME

Actions de propagande et de publicité.....	2.430.000
Aménagement de parcs naturels régionaux en Guadeloupe et en Martinique.	650.000
Aménagements d'intérêt touristique à Saint-François (Guadeloupe).....	1.830.000
Aménagement de la Pointe du Bout et des Salines (Martinique).....	1.150.000
Poursuite de l'opération Bas du Fort en Guadeloupe.....	1.800.000
Golf de l'Espérance en Martinique.....	745.000
Assistance technique et aide à la Petite hôtellerie (Martinique).....	580.000
Clôture et gardiennage des cinquante pas géométriques aux Antilles....	841.500

IV. — INDUSTRIALISATION

Primes d'équipement.....	5.100.000
Primes d'emploi.....	7.400.000
Etudes et assistance technique.....	1.000.000

V. — RECHERCHES APPLIQUÉES

I. F. A. C. Antilles.....	2.525.000
I. R. A. T. Martinique, Guyane, Réunion.....	3.360.000

VI. — ACTION D'INFORMATION ET DE PROPAGANDE ÉCONOMIQUE

Statistiques, Cenaddom, foires expositions.....	»
Recherches de débouchés, bureaux de promotion industrielle et touristique.	3.100.000

VII. — INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE

1. Routes et ponts en Guyane (participation au financement de l'ouvrage de franchissement de la rivière de Cayenne, liaison de la R. N. 1 au Degrad des Cannes, transformation en route de la piste Saut-Sabbat—Saint-Laurent) .....	7.745.150
2. Travaux portuaires.	
Port du Degrad des Cannes en Guyane.....	»
Participation au financement des travaux de construction financés conjointement par le F. E. D.....	5.700.000

3. *Equipement électrique.*

*Guadeloupe :*

Participation au financemnt du groupe D 7 et du premier groupe II MW de la Pointe-Jarry.....	4.500.000
Participation au financement du programme des lignes de transport et des ouvrages de répartition.....	1.120.000
Financement d'une nouvelle campagne de forage en vue de l'exploitation de l'énergie géothermique de Bouillante (première tranche).....	3.000.000

*Martinique :*

Participation au financement :	
— du groupe GP 5 (5.500 kW).....	750.000
— du groupe GP 6 (5.500 kW).....	1.500.000
— du groupe GP 7 (5.500 kW).....	2.260.000
— du premier groupe GP 21 de 11 mW.....	500.000
— des lignes de transport et d'ouvrages de répartition.....	600.000

*Guyane :*

Participation au financement du programme d'extension des équipements de production de Cayenne et de Saint-Laurent.....	2.650.000
---	-----------

*Réunion :*

Participation au financement de l'équipement de la centrale thermique du port :	
— deux premiers groupe.....	3.000.000
— troisième groupe.....	2.070.000
— quatrième groupe.....	700.000
— participation au financement du réseau de transport 63 kV périphérique .....	800.000
— études d'aménagement du site de la rivière de l'Est.....	800.000

4° <i>Equipement aérien des îles de l'océan Indien</i> .....	1.400.000
--	-----------

VIII. — PROGRAMME EXCEPTIONNEL D'ACTION CULTURELLE.....	1.109.000
---	-----------

IX. — URBANISME ET HABITAT

<i>Guadeloupe</i> .....	2.275.000
-------------------------	-----------

Rénovation du quartier de l'assainissement à Pointe-à-Pitre (achèvement).

Aménagement du Morne Grand Camp (commune des Abymes) (achèvement).

V. R. D. des logements construits par la S. I. G. à Martenol-Sud et Saint-Claude.

*Guyane :*

Achèvement des V. R. D. des lotissements Mirza et Châtenay-Robin à Cayenne .....	400.000
--	---------

Réalisation des infrastructures nécessaires à la construction de 120 nouveaux logements.....

*Martinique :*

V. R. D. du lotissement de la Dillon et du quartier Lassalle, à Sainte-Marie .....	1.046.700
Participation au financement du programme de défense contre les inondations .....	2.403.900

*Réunion :*

V. R. D. des lotissements.....	5.010.350
Sainte-Denis : Chaudron X ; Camélias VII ; Source III ; Butor I. Port : Port X. Saint-Pierre : Ravine Blanche. Saint-André : Les Lilas I ; Cazalès III. Lotissement dans les communes de Saint-André, Saint-Benoît et Sainte-Suzanne.	

*Tous départements :*

Remboursement des intérêts et amortissements des prêts contractés par les sociétés immobilières d'Etat ou d'économie mixte en vue de l'achat de terrains pour construction de logements.....	1.500.000
--	-----------